

BANQUE TRANSATLANTIQUE BELGIUM

TABLE DES MATIÈRES

		PAGE
1	SITUATION GÉNÉRALE	3
2	ACTIVITÉS DE LA BANQUE	4
3	INVESTISSEMENTS	5
4	RESSOURCES HUMAINES	5
5	PERSPECTIVES 2021, ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	5
6	RÉSULTATS FINANCIERS	6
7	RÉSULTAT	6
E	BONNE GOUVERNANCE	7
1	COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	8
2	FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	8
3	COMPOSITION DU COMITÉ DE DIRECTION (CODIR)	9
4	FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	9
5	COMPOSITION DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION	9
6	FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION (CR)	10
7	COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT & DES RISQUES (CAR)	— 11
8	FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT & DES RISQUES	— 11
9	MÉMORANDUM DE GOUVERNANCE	12
10	POLITIQUE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION	12
11	RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	— 14
-	ANNEXES	15
1	COMPTES ANNUELS DE LA BANQUETRANSATLANTIQUE BELGIUM S.A. — AU 31 DÉCEMBRE 2020 — SCHÉMA B	16
2	RÈGLES D'ÉVALUATION	27
3	RAPPORT DU COMMISSAIRE – REVISEUR D'ENTREPRISE	28

Conformément à la loi, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport de gestion concernant les activités de notre société durant son quinzième exercice social et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020.

1

SITUATION GÉNÉRALE

Les marchés boursiers auront été volatils en 2020. Après une baisse marquée au premier trimestre 2020, les indices mondiaux ont rebondi en seconde partie d'année, portés par l'action des banques centrales mondiales. Ces derniers ont en effet injecté massivement des liquidités sur le marché, soutenant l'engouement pour certains actifs financiers.

2020 aura été pleine de surprises pour les investisseurs. Si les indices mondiaux boursiers ont terminé l'année avec un modeste +4,6% (en euro), les mouvements ont été plutôt erratiques au cours des douze derniers mois : -19% au premier trimestre, +16% au deuxième, +3% au troisième et enfin +9% en fin d'année.

Avec la crise sanitaire et les mesures restrictives décidées par les Etats, la croissance économique s'est en effet effondrée partout dans le monde au T1 2020, poussant les investisseurs à protéger avant tout leur capital. La récession a été très puissante, bien plus forte que lors des crises précédentes.

Le FMI estime en effet que le PIB des pays avancés s'est contracté de 5,8% en 2020. Toutefois, grâce à l'intervention des banques centrales mondiales (baisses des taux d'intérêt directeurs — quand elles étaient possibles — et nouvelles mesures d'assouplissement monétaire) et l'intervention des gouvernements (soutien budgétaire), les marchés ont retrouvé une trajectoire plus positive à partir d'avril 2020.

Cette crise n'a toutefois pas été sans conséquences pour l'économie mondiale :

renforcement de la numérisation, déclin de certaines activités (tourisme, aéronautique,...), transformation du marché du travail (développement du télétravail), montée en puissance de l'économie chinoise.

Cette liste n'est en rien exhaustive, mais les investisseurs semblent d'ores et déjà en avoir tiré des conclusions assez marquées qui se reflètent clairement dans des performances financières assez disparates en 2020 : baisse durable des taux d'intérêt souverains (l'OLO à 2 ans et 10 ans a clôturé l'année respectivement à -0,74% et -0,39% contre -0,64% et 0,08% fin décembre 2019), contraction des spread de crédit depuis les points hauts de mars 2020 (140bp pour l'Itraxx Europe en mars contre 50bp fin décembre), regain d'intérêt pour certains actifs tangibles comme l'or (+16% en euro), mais aussi belle performance des indices boursiers chinois (+17% en euro) et suprématie des valeurs technologiques dont la capitalisation a explosé l'année dernière (le Nasdaq a progressé de 32% en euro).

Notons également qu'en 2020 les investisseurs ont jeté leur dévolu sur le Bitcoin (près de 300% en euro). A l'inverse, les indices européens sont à la traîne : CAC40 -7,1% et Bel20 -8,5%.

ACTIVITÉS DE LA BANQUE

Comme partout en Europe, l'année 2020 aura été marquée par la pandémie du Coronavirus. Malgré un « lockdown » en Belgique de mars à mai, qui a contraint beaucoup d'activités à fermer, la Banque, en tant qu'entreprise essentielle, est restée ouverte et a continué de fonctionner normalement.

Bien entendu, afin de protéger ses clients et ses collaborateurs, la Banque a fortement limité la présence sur site des collaborateurs au profit du télétravail, et a encouragé ses clients à utiliser les moyens de communication digitaux (application mobile, rdv via skype,...) pour rester en contact avec la Banque.

Plus globalement, le Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale, a pris les mesures nécessaires pour protéger la sécurité et la santé de ses employés et clients tout en maintenant la continuité des activités : restriction des rdv physiques, télétravail, fourniture d'ordinateurs portables à l'ensemble des collaborateurs.

Grâce à la mise en place rapide de ces mesures, la Banque a eu peu de collaborateurs malades. Ainsi, chaque département de la Banque a pu continuer à fonctionner normalement.

Dans un contexte boursier forcément marqué par la volatilité due à la pandémie, l'exercice 2020 a néanmoins connu une hausse des encours gérés -actifs et passifs- qui s'élèvent désormais à 3,12 milliards d'euros (augmentation de 8 %), Le total des encours crédits s'élève quant à lui à 297 M€ à fin 2020.

Produit Net Bancaire

Le produit net d'intérêt s'établit à 4,16 M€ contre 4,98 M€ à fin 2019 (-16,5 %) tandis que les commissions nettes augmentent de 22,3 % pour atteindre 12,10 M€. Le PNB s'établit à 16,3 M€, en hausse de 9,3 % par rapport à l'exercice 2019.

Les frais généraux et le résultat brut d'exploitation

Les frais généraux sont en hausse de 9,8 % pour s'établir à 9,5 M€. La progression des frais de fonctionnement est principalement due à l'augmentation des frais informatiques et des taxes bancaires.

Compte tenu de ces éléments, le résultat brut d'exploitation pour l'année 2020 s'élève à 6,76 M€ contre 6,22 M€ en 2019, soit une hausse de 8,5 %. Le coefficient d'exploitation s'établit à 58,4 % contre 58,2 % en 2019.

Risques et incertitudes

La Banque dispose d'une position très limitée pour compte propre et n'assume par conséquent qu'un très faible risque en termes de positions financières à l'exclusion d'une position résiduelle d'impasse de taux (gestion ALM).

En matière de risques de crédit, il est rappelé que ceux-ci font l'objet d'une prise de garantie réelle à laquelle s'ajoute un dégagement en risque auprès du CIC au-delà de 12,5 millions € par groupe de tiers.

Aucune provision pour risque de crédit n'a été constituée à ce jour. La Banque n'a aucun établissement à l'étranger.

INVESTISSEMENTS

Les frais de constitution sont directement pris en charge.

La majorité du matériel informatique étant en location auprès du groupe, les investissements sont non significatifs.

Recherche et développement : aucun frais R&D n'est porté à l'actif. On notera cependant que l'informatisation toujours grandissante de nos métiers et la constante évolution des normes s'appliquant à nos activités impliquent des investissements majeurs dans le développement de systèmes et de solutions informatiques toujours plus complexes. Les systèmes et solutions IT ainsi développés font appel aux dernières technologies, sont à usage interne et ont un rôle stratégique significatif notamment en matière de conformité réglementaire.

4

RESSOURCES HUMAINES

L'effectif salarié (hors Direction) de la Banque s'élève au 31 décembre 2020 à 45 contre 43 à fin 2019.

Produit Net Bancaire

La direction effective de la Banque est composée de Monsieur Fabrice de Boissieu, administrateur délégué, Monsieur Mériadec Portier, administrateur délégué et Madame Valérie Dufour administrateur exécutif.

PERSPECTIVES 2021, ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

L'année 2021 se poursuit dans un climat d'incertitude lié aux risques de nouvelles « vagues » épidémiques et contraint par le calendrier des vaccinations.

Dans cet environnement incertain, la Banque maintient son développement commercial avec 2 axes prioritaires initiés en 2020 :

- le développement de la clientèle flamande avec l'aide d'apporteurs d'affaires particulièrement bien implantés dans cette zone.
- ▶ l'approche du dirigeant-actionnaire grâce à une démarche commune avec la succursale bruxelloise du CIC.

La Banque a des objectifs ambitieux en terme de PNB pour 2021, tout en maîtrisant ses charges de fonctionnement.

La crise de la Covid a accéléré les projets digitaux : arrivée du portail omni-channel pour le banquier privé (RM Workspace, disponible sur tablette en mobilité), et le développement en 2021 de la signature électronique entre autres.

Enfin, aucune circonstance connue n'est susceptible d'avoir eu une influence notable sur le développement de la Banque. Par ailleurs, aucun événement pouvant avoir une influence sur les comptes annuels n'est survenu après la clôture de l'exercice.

RÉSULTATS FINANCIERS

Nous présentons ci-dessous une synthèse du compte de résultats (comparatif 2020-2019-2018 en milliers d'euros) (1) :

	2020		2019	2018
Produit net bancaire	16.258	+9,3 %	14.877	15.067
Frais généraux	-9.502	+9,8 %	8.652	8.483
Résultat d'exploitation	6.756	+8,5 %	6.225	6.584
Résultat exceptionnel	-37		-61	-9
Résultat avant impôts	6.719	+9,0 %	6.164	6.575
Impôt sur les sociétés	-1.470		-1.645	-1.960
Résultat net	5.249	+16,2 %	4.519	4.615
Coefficient d'exploitation	58,4%		58,2%	56,3%

RÉSULTAT

Nous proposons à l'assemblée générale d'approuver le bilan clôturé au 31 décembre 2020 ainsi que le compte de résultat qui se solde par un bénéfice net de 5.249.398,26 €. Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

▶ à la réserve légale	525.000,00 €
aux bénéfices reportés	2.398,26 €
▶ à la rémunération du capital	4.722.000,00 €

Nous vous proposons d'approuver la mise en paiement d'un dividende brut de 78,70 € par part sociale, payable à partir du 14 juin 2021.

Le 27 mai 2021 Le Conseil d'Administration.

⁽¹⁾ Les comptes annuels conformes au schéma B sont repris dans le rapport annuel.



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la Banque Transatlantique Belgium regroupe les administrateurs membres du comité de direction et les administrateurs non exécutifs.

Afin de garantir l'efficacité de la fonction de surveillance au sein du conseil d'administration, les administrateurs non exécutifs sont majoritaires par rapport aux administrateurs exécutifs.

Au 31 décembre 2020, le conseil d'administration est composé comme suit :

Président du conseil d'administration	Echéance du mandat
Hugues DUBLY, Administrateur	05/ 2022
Président-directeur général de Dubly Transatlantique Gestion SA	

Membres du conseil d'administration

Bruno JULIEN-LAFERRIERE, Administrateur

Présidente du comité d'audit & des risques

Président du Directoire de la Banque Transatlantique

Président du comité de rémunération Anne LANDON, Administrateur Directeur de la Banque Transatlantique	05/ 2023
Jacques BERGHMANS, Administrateur indépendant	05/ 2022
Fabrice de BOISSIEU, Administrateur-délégué	05/ 2022
Valérie DUFOUR, Administrateur exécutif	05/ 2025
Jean-Paul GIRAUD, Administrateur	05/ 2023
Sophie LAMMERANT, Administrateur indépendant	05/ 2023
François-Régis MOTTE, Administrateur	05/ 2021
Mériadec PORTIER, Administrateur-délégué	05/ 2024
Charlotte TASSO de SAXE COBURGO, Administrateur indépendant	05/ 2021

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Banque. Il se charge de définir la stratégie et la politique générale et veille à leur mise en œuvre par le comité de direction. Le conseil détermine également les moyens nécessaires à cette fin. Il décide de la compétence et de la composition du comité de direction et contrôle son action.

Le conseil d'administration délibère sur toutes les matières relevant de sa compétence, dont notamment l'arrêté des comptes annuels et les rapports de gestion ainsi que la convocation aux assemblées générales. Il décide également de la répartition bénéficiaire et reçoit le budget annuel.

Afin qu'il puisse s'acquitter correctement de ses tâches, le conseil d'administration se réunit au minimum trois fois par an, ce qui fut le cas en 2020. Lors de ces réunions, il prend du recul par rapport à la gestion journalière de la Banque afin de pouvoir juger correctement de l'exécution de sa stratégie et, le cas échéant, y apporter des corrections afin d'assurer une vision à long terme.

05/2022

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée. Chaque administrateur ne peut représenter plus de deux de ses collègues. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix. La proposition est rejetée en cas de partage.

Le conseil d'administration dispose de deux comités spécialisés : un comité de rémunération créé en 2007 et un comité d'audit et des risques qui est opérationnel depuis 2015.

COMPOSITION DU COMITÉ DE DIRECTION (CODIR)

Au 31 décembre 2020, le CODIR est composé comme suit :

Fabrice de BOISSIEU, Administrateur-délégué Valérie DUFOUR, Administrateur exécutif Mériadec PORTIER, Administrateur-délégué

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les administrateurs délégués et les membres du comité de direction sont désignés par le conseil d'administration en concertation avec la Direction Générale du CIC. Les administrateurs délégués disposent individuellement des pleins pouvoirs pour la gestion journalière dans le cadre de leurs délégations.

Afin d'assurer la participation des dirigeants effectifs à la fonction de gestion du conseil d'administration, de préserver la symétrie en matière d'informations ainsi que la collégialité du CODIR, les membres du CODIR sont de plein droit administrateurs.

Le CODIR se réunit en principe deux fois par mois. Il peut se réunir en tous lieux, y compris à l'étranger et autant de fois qu'il l'estime nécessaire à la bonne exécution des activités, sans devoir justifier d'une quelconque convocation.

Le CODIR peut inviter toute personne qu'il juge utile sans que celle-ci n'ait de voix délibérative.

Le Président du Conseil d'administration ne peut pas participer à tout ou partie du CODIR afin de ne pas entraver l'autonomie de gestion de la direction effective

Les décisions sont en principe prises à l'unanimité, d'autant plus que tous les membres sont solidaires.

Un procès-verbal de séance est systématiquement rédigé et est signé par tous les membres du CODIR.

COMPOSITION DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Le comité de rémunération (CR) de la Banque est composé de 3 administrateurs non exécutifs dont un indépendant, ayant d'une part l'expertise nécessaire et d'autre part soit une absence d'intérêt personnel dans la fixation des rémunérations, soit une indépendance par rapport aux activités commerciales et opérationnelles de la Banque.

Le conseil d'administration de la Banque peut également adjoindre tout autre administrateur qu'il juge utile à condition que ce dernier ne soit pas un administrateur exécutif rémunéré par la Banque.

Le comité pourra faire appel à tout conseil extérieur indépendant s'il l'estime nécessaire. A ce jour, cette possibilité n'a pas encore été exercée.

Bruno JULIEN-LAFERRIERE, Administrateur Président	05/ 2022
Hugues DUBLY, Administrateur Charlotte TASSO de SAXE COBURGO. Administrateur indépendant	05/ 2022 05/ 2021

FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION (CR)

Le CR exerce un jugement pertinent et indépendant sur les politiques et les pratiques de rémunération et sur les incitants créés au regard de la maîtrise des risques, des besoins en fonds propres et de la position de liquidité de la Banque.

Le CR se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et en tout lieu qu'il détermine préalablement à chaque réunion. Le CR peut également se réunir en « visioconference ».

Il se réunit systématiquement chaque année dans le courant du mois de février. Un procès-verbal est rédigé après chaque séance et signé par les membres du CR. Un exemplaire est archivé au siège de la Banque.

Le CR est chargé de préparer les décisions que le CA arrête concernant les rémunérations, notamment celles des collaborateurs qui ont été identifiés comme faisant partie de l'Identified Staff (preneurs de risques). Lors de la préparation de ces décisions, le CR tient compte des intérêts à long terme des actionnaires, des investisseurs et des autres parties prenantes de la Banque ainsi que de l'intérêt public.

Le CR:

- procède à un examen annuel des principes figurant dans la politique de rémunération et émet un avis sur toute modification qui y est apportée;
- procède à un examen annuel des rémunérations, indemnités et avantages de toute nature accordés aux collaborateurs ayant été identifiés comme faisant partie de l'Identified Staff (preneurs de risques);
- exprime son avis sur les propositions du CODIR élaborées par la Direction des Ressources Humaines après consultation de la Direction des Risques (notamment sur l'enveloppe des rémunérations variables);
- rend compte de ses travaux au CA et fournit à ce dernier des informations adéquates.

Le CR a accès sans restriction à toutes les données et informations concernant le processus d'élaboration et la mise en œuvre des systèmes de rémunération. Il doit collaborer avec le comité d'audit & des risques étant donné que ce dernier peut avoir une incidence sur le bon fonctionnement des procédures en matière de rémunération.

En ce qui concerne les membres du CODIR, le CR, via la Direction des Ressources Humaines de la Banque Transatlantique, doit également tenir compte des décisions prises par le comité « Faîtier » du Groupe.

COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT & DES RISQUES (CAR)

Le CAR de la Banque est composé de 3 membres non exécutifs du CA, dont deux sont indépendants. Il choisit un Président parmi ses membres.

Un membre du CAR ne peut siéger dans plus de trois comités ad hoc du conseil d'administration.

Le CAR est composé de membres disposant chacun des compétences, des connaissances, de l'expérience et des aptitudes nécessaires pour leur permettre de comprendre et d'appréhender la stratégie et le niveau de tolérance au risque de la Banque. Le CAR doit également disposer d'une compétence collective dans le domaine d'activités de la Banque et en matière de comptabilité et d'audit.

Au moins un des membres du CAR doit disposer individuellement de la compétence en matière de comptabilité et/ou d'audit.

Le conseil d'administration pourra également adjoindre au CAR tout autre administrateur qu'il juge utile, à condition que ce dernier ne soit pas un administrateur exécutif rémunéré par la Banque.

Le CAR pourra également faire appel à tout conseil extérieur indépendant s'il l'estime nécessaire et dispose d'un accès direct aux fonctions de contrôles indépendantes.

Le Directeur de la conformité du Groupe BT participera aux travaux du CAR en tant qu'invité et ce, en vue de lui apporter son expérience et expertise. Il n'a néanmoins pas de droit de vote au sein de ce dernier.

Au 31/12/2020, le CAR est composé comme suit :

Charlotte TASSO de SAXE COBURGO, Administrateur indépendant	05/ 2021
Présidente	
Sophie LAMMERANT, Administrateur indépendant	05/ 2023
Hugues DUBLY, Administrateur	05/ 2022

8

FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT & DES RISQUES

Le CAR se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et en tout lieu qu'il déterminera préalablement à chaque réunion. Le CAR peut également se réunir en « visioconference ».

Il se réunira à minima quatre fois par an et de préférence avant la confirmation par la Banque de ses états périodiques comptables, à savoir dans le courant des mois de mars et de septembre. Il ne peut se réunir si le nombre de participant est inférieur à deux.

Les membres du CAR pourront, en cas d'empêchement, formuler leurs remarques au CAR par courrier ou par courriel.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix présentes ou exprimées.

Un procès-verbal est rédigé après chaque séance et signé par les membres du CAR. Un exemplaire est archivé au siège de la Banque.

Le CAR dispose d'un accès direct aux fonctions de contrôles indépendantes (Compliance Officer, Risk Manager et Audit Interne).

Pour assurer au mieux ses missions, le CAR s'appuie notamment sur les divers reportings des fonctions de contrôles indépendantes mais également sur le reporting de la direction effective relatif à l'évaluation du contrôle interne.

Les fonctions de contrôles indépendantes font directement rapport au CAR et peuvent ainsi directement lui faire part de certaines préoccupations et l'avertir en cas d'évolution des risques affectant ou susceptible d'affecter la Banque, notamment de porter atteinte à sa réputation.

MÉMORANDUM DE GOUVERNANCE

Conformément aux attentes prudentielles de la BNB en matière de bonne gouvernance des établissements financiers, la Banque Transatlantique Belgium a élaboré un mémorandum de gouvernance afin de lui permettre d'assurer correctement sa gestion et son contrôle.

Ce mémorandum répond aux dix principes édictés par la BNB relatifs :

- ▶ à l'honorabilité et à la solidité financière des actionnaires significatifs de la Banque ;
- ▶ à la transparence de la structure favorisant une gestion saine et prudente ;
- ▶ à la détermination des compétences et des responsabilités de chaque segment de l'organisation ;
- ▶ à la collégialité de la direction effective ;
- ▶ à l'indépendance des fonctions de contrôle ;
- ▶ à l'intégrité, l'engagement, l'honorabilité, l'expérience et l'expertise des dirigeants de la Banque ;
- ▶ à la politique de rémunération des dirigeants de la Banque ;
- ▶ à la détermination des objectifs stratégiques et des valeurs que la Banque s'assigne ;
- ▶ à la bonne connaissance de la structure opérationnelle et des activités de l'établissement par la direction ;
- ▶ à la communication des principes de gestion et de contrôle avec l'ensemble des parties prenantes.

Ce document permet également de démontrer que la Banque privilégie une gouvernance basée sur la création de valeur pour l'ensemble des parties prenantes (actionnaires, Groupe, clients, membres du personnel, fournisseurs, ...). Tout en étant attentive à ses intérêts propres mais aussi, et surtout, aux intérêts de ses clients, la Banque tient à accorder de l'importance à la création de richesse entre les ressources humaines et matérielles en coopérant pleinement avec l'ensemble des parties prenantes, ce qui favorise à la fois le développement de son capital financier mais également de son capital humain.

Le mémorandum a été transmis à la BNB. L'information contenue dans ce document est en principe revue chaque année et complétée si nécessaire.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION

La Banque a établi une politique de rémunération compatible avec une saine gestion de l'entreprise et qui ne puisse inciter la direction et les membres du personnel à une prise de risque excessive. Cette politique s'inscrit dans celle du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, est validée par le conseil d'administration et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la Banque.

La nature des activités de la Banque autorisée par le CA ne permet pas des prises de risques significatives ou une augmentation des volumes qui serait de nature à accroître significativement le risque. Aucun membre du CODIR ne peut individuellement déterminer sa rémunération globale.

Les activités de la Banque s'inscrivent dans le strict respect de sa politique en matière de gestion des

risques et fait l'objet d'une cartographie globale des risques (établie selon le modèle du Groupe) revue chaque année à la lumière des nouvelles activités ou des nouveaux risques qui ont pu être identifiés, notamment la politique salariale et les pratiques en matière de Ressources Humaines.

La politique de rémunération contribue à atteindre et à maintenir une assise financière saine de la Banque. En effet, celle-ci veille à ce que l'attribution de rémunérations variables n'empêche pas de maintenir une assise financière saine à long terme (fonds propres, liquidités, capital économique,...). Pour ce faire, la Banque tient compte des intérêts de toutes les parties prenantes, telles que les clients, les collaborateurs, les actionnaires....

Les critères pour déterminer la rémunération variable des collaborateurs doivent être qualitatifs et quantitatifs. Ils doivent à la fois reposer sur la compétence et l'expérience du collaborateur mais également sur ses qualités en tant qu'individu, le tout mis en perspective avec les exigences énoncées dans sa description de fonctions mais également avec le respect du code de conduite de la Banque (déontologie), des exigences réglementaires et des politiques et procédures internes. Il est également tenu compte de l'assise financière de la Banque, de ses ratios de liquidités et des performances de celle-ci. Ces critères sont pris en compte par le biais du processus d'évaluation mis en place en sein de la Banque et matérialisé par le biais d'un document dûment complété et signé par toutes les parties intervenantes.

La rémunération variable des Indentified Staff (preneurs de risques) est limitée au plus élevé des deux montants suivants :

- ▶ 50% de la rémunération fixe ;
- ▶ 50% de la rémunération fixe :
- ▶ 50.000 €, sans que ce montant ne puisse excéder celui de la rémunération fixe.

En ce qui concerne le membre du CODIR en charge de la Conformité et des Risques et les collaborateurs exerçant des fonctions de contrôle indépendantes, la Banque prévoit que leur rémunération variable est limitée à 30% de leur rémunération fixe. En effet, pour garantir leur indépendance et éviter les conflits d'intérêts leur rémunération doit principalement être fixe afin de rendre compte de la nature de ses responsabilités

Dès lors, lorsque la rémunération variable de l'identifed staff (preneur de risques) est supérieure à 75.000 €, un différé doit être appliqué sur la totalité de la rémunération variable (c'est-à-dire dès le ler euro) avec une part de différé figée à 40% minimum :

- ▶ de I à 200.000 €, versement de 60% en N+I;
- ▶ au-delà de 200.000 € et jusqu'à 500.000 €, versement de 40% du variable de cette tranche en N+I ;
- ▶ au-delà de 500.000 €, versement de 20% en N+1.

Le montant total des rémunérations fixes (hors charges patronales) s'est élevé en 2020 à € 4,08 millions (48 collaborateurs au total) dont € 732.000 en faveur du CODIR (3 personnes) et € 480.000 en faveur des preneurs de risques (5 personnes hors CODIR).

Le montant des rémunérations variables attribuées (hors charges patronales) s'est élevé à € 650.000 dont € 254.000 en faveur du CODIR et € 26.000 en faveur des preneurs de risques (hors CODIR). Ces rémunérations variables ont été attribuées à 38 collaborateurs au total.

Des versements différés des rémunérations variables des années 2016 à 2019 ont été effectués pour un montant total de € 275.767. Le montant total des rémunérations variables différées restant à payer s'élèvent à € 135.200 (payable en 2021), € 79.200 (payable en 2022) et € 23.200 (payable en 2023). Le montant des rémunérations variables différées au titre de l'exercice 2019 attribués en 2020 s'élève à € 69.600 (payable en 2021, 2022 et 2023).

Les rémunérations sont payées en espèces uniquement.

Il n'existe aucun collaborateur percevant une rémunération de € 1 million ou plus.

Les frais de recrutement de 5 collaborateurs se sont élevés en 2020 à € 86.200 (HTVA).

Des indemnités de licenciement ont été payées à un seul collaborateur pour un montant de € 3.250.

RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Commissaires aux comptes

Aucun changement au cours de cet exercice.

KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL civile (Luchthaven Brussel Nationaal IK, 1930 Zaventem), représentée par Monsieur Olivier Macq, assume la fonction de commissaire aux comptes de la Banque pour les exercices 2020 à 2022.



BANQUE TRANSATLANTIQUE Beigium

COMPTES ANNUELS DE LA BANQUE TRANSATLANTIQUE BELGIUM S.A. AU 31 DÉCEMBRE 2020 – SCHÉMA B

Les comptes annuels complets reprenant toutes les annexes sont disponibles sur simple demande au siège social de la Banque.

10 NAT.	Data du dénêt	Nº0070742245	-	9 EUF	3			0.44	
NAT.	Date du dépôt	N°0872743345	P.	E. D.				C-ét 1	.1
		COMPTES AN	NUELS	EN MILLIE	RS D'EUI	ROS			
ENOMI		ANSATLANTIQUE BELGI							
orme ju									
dresse	RUE DE CRAYER	***************************************				1	۷° : 14	Bte :	
ode po	stal: 1000	. Commune : BRUXEL	LES						
ays : Bl	ELGIQUE								
legistre	des personnes morales	(RPM) - Tribunal de Comi	merce de l	Bruxelles					
dresse	Internet*: http://www.ba	anquetransatlantique.	com/be/	fr/index.htm	ml				
				Numéi	ro d'entrepris	e 0	872.743.345		_
	F							200000000000000000000000000000000000000	
DATE publicat	18/12/2017	et modificatif(s) des statut		OU du docur	ment le plus	récent m	entionnant la	date de	
	on doo dollor dondittelli	or modificatings) des statut							
COMPT	ES ANNUELS approuve	és par l'assemblée généra	lo du		27/05/202	21			
			ie uu		2//05/20/				
	et relatifs à l'exerc	ice couvrant la période du		01/01/20			31/12/2	020	1
	et relatifs à l'exerc	ice couvrant la période du		01/01/20	20	au	31/12/2]
50000000000		Exercice précédent du		01/01/20	20	au au	31/12/2		
ette met i vis	ants relatifs à l'exercice	Exercice précédent du précédent sont / ne sont	pas** ider	01/01/20 ntiques à ceu	20 19 ux publiès an	au au térieuren	31/12/2 nent	019]
1) Mo 2) Mo 3) Co 4) Ma 5) Mo 6) Mo 7) Mo 8) Ma 9) Ma 10) Me 11) Ma	complete avec nom, se des ADMINISTRATE consieur Hugues Dubly de consieur Bruno Julien-Laf mite Fabrice de Boissieur dame Charlotte Tasso de consieur Jacques Berghur Jacques Berghur Jacques Régis Mansieur Jean Paul Giraur dame Sophie Lammera dame Anne Candelier, criadec Portier demeural dame Valérie Dufour de consieur	Exercice précédent du	pas" idel nicile (adru IMISSAIRI ne, 38 F-5 Docteur Cl Acceptage de Maline estingue, 1 rere, 158 E a Chaudoi it place Ro xelles- Ad	01/01/20 ntiques à ceu esse, numér ES 9700 Marcq hristen, 7 F-1 1180 Bruxelle e de l'univers es, 306 B-19 c B-7730 Néch 3-7730 Néch 6-1160 obert Deny, 2 ministrateur	20 19 xx publiès an o, code pos en Bareuil - 92420 Vaucr es2420 Vaucr	au térieuren stal et co Présiden resson - / rateur dé aris- Admin n - Admin nistrateur ateur dministrateur dministra	31/12/2 nent t Administrateu hinistrateur histrateur	fonction au	sei
1) Mo 2) Mo 3) Co 4) Ma 5) Mo 6) Mo 7) Mo 8) Ma 9) Ma 10) Me 11) Ma	complete avec nom, se des ADMINISTRATE consieur Hugues Dubly de presieur Bruno Julien-Laf mte Fabrice de Boissieur dame Charlotte Tasso de presieur Jacques Berghm sieur Jacques Berghm auf Jean Paul Giraur dame Sophie Lammera dame Anne Candelier, criadec Portier demeurant dame Valérie Dufour de SAIRE AGREE:	Exercice précédent du précédent sont / ne sont prénoms, profession, don URS, GERANTS ET COM de murant avenue de la Marrière demeurant rue du la demeurant Place Guy d'a de Saxe Coburgo demeurant ans demeurant rue de Fe de demeurant rue de la Roy and demeurant drève Louissépouse Landon demeurant Dieweg 272 B-1180 Bru	pas iden iden iden (adr. imicile (adr. imici	01/01/20 Intiques à ceu esse, numér ES 19700 Marcq hristen, 7 F-1 1180 Bruxelle e de l'univers es, 306 B-19 ic B-7730 Néch ir,16 B-1160 obert Deny, 2 ministrateur Hennuyères haven Brusse	20 19 1x publiés an 0, code pos en Bareuil - 92420 Vaucr es- Administr ité, 75007 P 150 Krainen 150 Krainen 150 Krainen 150 Krainen 150 Vedélégué 150 Administra	au térieuren etal et co Présiden esson - / rateur dé aris - Admi n - Admi nistrateur ateur deministrateur etaur etaur etaur etaur etaur etaur etaur	31/12/2 nent t Administrateu légué ninistrateur nistrateur ateur Administrate	fonction au ur	
1) Mo 2) Mo 3) Co 4) Ma 5) Mo 6) Mo 6) Mo 7) Mo 8) Ma 9) Ma 10) Me 11) Ma COMMIS PMG Re 'entrepri	complete avec nom, se des ADMINISTRATE consieur Hugues Dubly de presieur Bruno Julien-Laf mte Fabrice de Boissieur dame Charlotte Tasso de presieur Jacques Berghm sieur Jacques Berghm auf Jean Paul Giraur dame Sophie Lammera dame Anne Candelier, criadec Portier demeurant dame Valérie Dufour de SAIRE AGREE:	Exercice précèdent du précèdent sont / ne sont / ne sont / ne sont / précèdent sont / ne sont / précèdent sont / ne sont / précèdent sont / ne son	pas iden iden iden (adr. imicile (adr. imici	01/01/20 Intiques à ceu esse, numér ES 19700 Marcq hristen, 7 F-1 1180 Bruxelle e de l'univers es, 306 B-19 ic B-7730 Néch ir,16 B-1160 obert Deny, 2 ministrateur Hennuyères haven Brusse	20 19 1x publiés an 0, code pos en Bareuil - 92420 Vaucr es- Administr ité, 75007 P 150 Krainen 150 Krainen 150 Krainen 150 Krainen 150 Vedélégué 150 Administra	au térieuren etal et co Présiden esson - / rateur dé aris - Admi n - Admi nistrateur ateur deministrateur etaur etaur etaur etaur etaur etaur etaur	31/12/2 nent t Administrateu légué ninistrateur nistrateur ateur Administrate	fonction au ur	
1) Mo 2) Mo 3) Co 4) Ma 5) Mo 6) Mo 7) Mo 8) Ma 9) Ma 10) Me 11) Ma COMMIS (PMG Re	complete avec nom, se des ADMINISTRATE consieur Hugues Dubly de presieur Bruno Julien-Laf mite Fabrice de Boissieur Branco de Boissieur Jacques Berghmensieur François Régis Mensieur Jean Paul Giraur dame Sophie Lammera dame Anne Candelier, ariadec Portier demeur and ame Valérie Dufour de SAIRE AGREE: eviseurs d'Entreprises SRL de ise 0419.122.548, représents joints aux présents c	Exercice précèdent du précèdent sont / ne sont / ne sont / ne sont / précèdent sont / ne sont / précèdent sont / ne sont / précèdent sont / ne son	pas" iden nicile (adra IMISSAIRI ne, 38 F-5 Docteur Cl Arezzo 5, ant 191 rue e de Maline estingue, 1 vere, 158 E a Chaudoi t place Ro t place Ro t place Ro l B-7090 I	01/01/20 Intiques à ceu esse, numér ES 69700 Marcq hristen, 7 F- 1180 Bruxelle e de l'univers es, 306 B-19 c B-7730 Néch ir,16 B- 1160 obert Deny, 2 ministrateur Hennuyères haven Brusse (IRE Nr. A01)	20 19 x publiés an o, code pos en Bareuil - 92420 Vaucr es- Administr itié, 75007 P 750 Kraainen cchin – Administr Bruxelles- A F-78000 Ve délégué – Administra	au térieuren ital et co Présiden resson - / rateur dé aris- Admi nistrateur ateur dministrateur teur teur	31/12/2 nent t Administratet lègué ninistrateur nistrateur Administrateur Zaventem, ti	fonction au ur ur	
1) Mo 2) Mo 3) Co 4) Ma 5) Mo 6) Mo 7) Mo 8) Ma 9) Ma 10) Me 11) Ma COMMIS (PMG Re	complete avec nom, se des ADMINISTRATE consieur Hugues Dubly de presieur Bruno Julien-Laf mite Fabrice de Boissieur Branco de Boissieur Jacques Berghmensieur François Régis Mensieur Jean Paul Giraur dame Sophie Lammera dame Anne Candelier, ariadec Portier demeur and ame Valérie Dufour de SAIRE AGREE: eviseurs d'Entreprises SRL de ise 0419.122.548, représents joints aux présents c	Exercice précèdent du précèdent sont / ne sont / ne sont / ne sont / précèdent sont / ne sont /	pas" iden nicile (adra IMISSAIRI ne, 38 F-5 Docteur Cl Arezzo 5, ant 191 rue e de Maline estingue, 1 vere, 158 E a Chaudoi t place Ro t place Ro t place Ro l B-7090 I	01/01/20 Intiques à ceu esse, numér ES 69700 Marcq hristen, 7 F- 1180 Bruxelle e de l'univers es, 306 B-19 c B-7730 Néch ir,16 B- 1160 obert Deny, 2 ministrateur Hennuyères haven Brusse (IRE Nr. A01)	20 19 x publiés an o, code pos en Bareuil - 92420 Vaucr es- Administr itié, 75007 P 750 Kraainen cchin – Administr Bruxelles- A F-78000 Ve délégué – Administra	au térieuren ital et co Présiden resson - / rateur dé aris- Admi nistrateur ateur dministrateur teur teur	31/12/2 nent t Administratet lègué ninistrateur nistrateur Administrateur Zaventem, ti	fonction au ur ur	
1) Mo 2) Mo 3) Co 4) Ma 5) Mo 6) Mo 7) Mo 8) Ma 9) Ma 10) Me 11) Ma COMMIS PMG Re 'entrepri	complete avec nom, se des ADMINISTRATE consieur Hugues Dubly de presieur Bruno Julien-Laf mite Fabrice de Boissieur Branco de Boissieur Jacques Berghmensieur François Régis Mensieur Jean Paul Giraur dame Sophie Lammera dame Anne Candelier, ariadec Portier demeur and ame Valérie Dufour de SAIRE AGREE: eviseurs d'Entreprises SRL de ise 0419.122.548, représents joints aux présents c	Exercice précèdent du précèdent sont / ne sont précident sont précèdent sont précèdent sont precipier de de demeurant Place Guy d'a de Saxe Coburgo demeurant rue de la Mante de la Saxe Coburgo demeurant de Saxe Coburgo demeurant rue de la Roy and demeurant rue de la Roy and demeurant rue de la Roy and demeurant drève Louissépouse Landon demeurant Dieweg 272 B-1180 Bru demeurant rue du Geruez, 4 cont le siège social est étab sentée par Monsieur Olivie comptes annuels :	pas" iden nicile (adra IMISSAIRI ne, 38 F-5 Docteur Cl Arezzo 5, ant 191 rue e de Maline estingue, 1 vere, 158 E a Chaudoi t place Ro t place Ro t place Ro l B-7090 I	01/01/20 Intiques à ceu esse, numér ES 19700 Marcq hristen, 7 F-1 1180 Bruxelle e de l'univers es, 306 B-19 c B-7730 Néch ir, 16 B- 1160 bert Deny, 2 ministrateur Hennuyères haven Brusse (IRE Nr. A01)	20 19 x publiés an o, code pos en Bareuil - 92420 Vaucr es- Administr itié, 75007 P 750 Kraainen cchin – Administr Bruxelles- A F-78000 Ve délégué – Administra	au térieuren stal et co Présiden sesson - / rateur de aris- Admin instrateur ateur deministrateur deministrateur deministrateur	31/12/2 nent t Administrateu légué ninistrateur nistrateur Administrateur Zaventem, ti	fonction au ur ur	

Mention facultative.

^{**} Biffer la mention inutile.

C-ét 2.1 N° 0872743345

BILAN APRES REPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
I. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux		10100	23.472	115.538
II. Effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale		10200	0	0
III. Créances sur les établissements de crédit	5.1	10300 10310 10320	161.283 160.333 950	153.035 152.085 950
IV. Créances sur clients	5.2	10400	297.213	274.109
V. Obligations et autres titres à revenu fixe A. D'émetteurs publics B. D'autres émetteurs	5.3	10500 10510 10520	0	0
VI. Actions, parts de sociétés et autres titres à revenu variable	5.4 5.5 /	10600	0	0
VII. Immobilisations financières A. Participations dans des entreprises liées B. Participations dans d'autres entreprises avec	5.6.1	10700 10710	9.633 9.633	9.633 9.633
lesquelles il existe un lien de participation		10720		
immobilisations financières		10730		
sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		10740		
VIII. Frais d'établissement et immobilisations incorporelles	5.7	10800	299	135
IX. Immobilisations corporelles	5.8	10900	69	96
X. Actions propres		11000		
XI. Autres actifs	5.9	11100	680	94
XII. Comptes de régularisation	5.10	11200	769	486
TOTAL DE L'ACTIF		19900	493.418	553.126

N° 0872743345 C-ét 2.2

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				·
FONDS DE TIERS		201/208	419.785	487.87 <u>5</u>
I. Dettes envers des établissements de crédit	5.11	20100	203.628	168.156
A. A vue		20110	0	215
B. Dettes résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux		20120	0	0
C. Autres dettes à terme ou à préavis		20120	203.628	167.941
II. Dettes envers la clientèle	5.12	20200	216.157	310.094
A. Dépôts d'épargne	5.12	20210	0	0
B. Autres dettes		20220	216.157	310.094
1. A vue		20221	216.157	310.094
2. A terme ou à préavis		20222		
Résultant de mobilisation par réescompte d'effets				
commerciaux		20223		
III. Dettes représentées par un titre	5.13	20300	0	0
A. Bons et obligations en circulation B. Autres		20310 20320		
IV. Autres dettes	5.14	20400	7.788	9.612
V. Comptes de régularisation	5.15	20500	67	13
VI. Provisions et impôts différés		20600	0	0
A. Provisions pour risques et charges 1. Pensions et obligations similaires		20610 20611	0	0
2. Impôts		20612	0	0
3. Autres risques et charges	5.16	20613	0	0
B. Impôts différés		20620	0	0
VII. Fonds pour risques bancaires généraux		20700	0	0
VIII. Dettes subordonnées	5.17	20800	0	0
CAPITAUX PROPRES		209/213	<u>65.778</u>	<u> 65.251</u>
IX. Capital	5.18	20900	60.000	60.000
A. Capital souscrit		20910	60.000	60.000
B. Capital non appelé		20920		
X. Primes d'émission		21000	0	0
XI. Plus-values de réévaluation		21100	0	0
XII. Réserves		21200	5.617	5.092
A. Réserve légale B. Réserves indisponibles		21210 21220	5.617 0	5.092 0
Neserves indisponibles Pour actions propres		21220	0	0
2. Autres		21222	0	0
C. Réserves immunisées		21230	0	0
D. Réserves disponibles		21240	0	0
XIII. Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-)		21300	161	159
TOTAL DU PASSIF		29900	493.418	553.126

N° 0872743345 C-ét 2.3

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
POSTES HORS BILAN				
I. Passifs éventuels	5.22	30100	25.071	15.878
A. Acceptations non négociées		30110		
B. Cautions à caractère de substitut de crédit		30120	1.474	1.474
C. Autres cautions		30130	1.412	2.629
D. Crédits documentaires		30140		
E. Actifs grevés de sûretés réelles pour compte de tiers		30150	22.185	11.775
II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de	5.22/			
crédit	5.24	30200	208.008	86.641
A. Engagements fermes de mise à disposition de fonds		30210		
B. Engagements du fait d'achats au comptant de				
valeurs mobilières ou autres valeurs		30220		
C. Marge disponible sur lignes de crédit confirmées		30230	140.335	86.641
D. Engagements de prise ferme et de placement de				
valeurs mobilières		30240		
E. Engagements de rachat résultant de cessions				
rétrocessions imparfaites		30250		
III. Valeurs confiées à l'établissement de crédit		30300	2.604.794	2.300.831
A. Valeurs détenues sous statut organisé de fiducie		30310		
B. Dépôts à découvert et assimilés		30320	2.604.794	2.300.831
IV. A libérer sur actions et parts de sociétés		30400		

N° 0872743345 C-ét 3

COMPTE DE RESULTATS (présentation sous forme de liste)

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
I. Intérêts et produits assimilés	5.23	40100	4.478	5.427
A. Dont : de titres à revenu fixe		40110		
II. Intérêts et charges assimilées		40200	374	537
III. Revenus de titres à revenu variable	5.23	40300	844	584
A. D'actions, parts de société et autres titres à revenu			•	
variable B. De participations dans des entreprises liées		40310 40320	0 85	80
C. De participations dans d'autres entreprises avec		.0020		
lesquelles il existe un lien de participation		40330	759	504
D. D'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières		40340		
IV. Commissions perçues	5.23	40400	11.336	9.401
A. Courtages et commissions apparentées	5.25	40410	5.372	5.132
B. Rémunération de services de gestion, de conseil et				
de conservation		40420	4.993	3.924
C. Autres commissions perçues		40430	971	345
V. Commissions versées		40500	751	630
VI. Bénéfice (Perte) provenant d'opérations financières (+)/(-) A. Du change et du négoce de titres et autres	5.23	40600	577	538
instruments financiers		40610	577	538
B. De la réalisation de titres de placement		40620		
VII. Frais généraux administratifs		40700	7.846	7.168
A. Rémunérations, charges sociales et pensions B. Autres frais administratifs		40710 40720	6.209 1.637	5.720 1.448
VIII. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		40800	90	47
IX. Réductions de valeur sur créances et provisions				
pour les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan : dotations (reprises)(+)/(-)		40900		
X. Réductions de valeur sur le portefeuille de		40900		
placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable : dotations (reprises)(+)/(-)		41000		
XI. Provisions pour risques et charges autres que ceux				
visés par les postes « "l. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan : utilisations (reprises)(+)/(-)		41100		
XII. Provisions pour risques et charges autres que				
ceux visés par les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan		41200		
XIII. Prélèvement sur le (Dotation au) fonds pour risques bancaires généraux(+)/(-)		41300		
XIV. Autres produits d'exploitation	5.23	41400	353	161
XV. Autres charges d'exploitation	5.23	41500	1.771	1.504
XVI. Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts(+)/(-)		41600	6.756	6.225

N° 0872743345 C-ét 3

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
XVII. Produits exceptionnels		41700		
valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations		41710		
financières		41720		
exceptionnels		41730		
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		41740		
E. Autres produits exceptionnels	5.25	41750		
XVIII. Charges exceptionnelles		41800		
immobilisations incorporelles et corporelles		41810		
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières		41820		
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels :				
dotations (utilisations)(+)/(-)		41830		
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		41840		
E. Autres charges exceptionnelles	5.25	41850	37	61
XIX. Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		41910	6.719	6.164
XIXbis.A. Transfert aux impôts différés		41921		
B. Prélèvements sur les impôts différés		41922		
XX. Impôts sur le résultat(+)/(-)	5.26	42000	1.470	1.645
A. Impôts B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions		42010	1.470	1.645
fiscales		42020		
XXI. Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-)		42100	5.249	4.519
XXII. Transfert aux (Prélèvements sur les) réserves immunisées(+)/(-)		42200		
XXIII. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)		42300	5.249	4.519

N° 0872743345 C-ét 4

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Bénéfice (Perte) à affecter	49100 (42300) (21300P)	5.408 5.249 159	
Prélèvements sur les capitaux propres Sur le capital et les primes d'émission	49200 49210 49220		
C. Affectations aux capitaux propres 1. Au capital et aux primes d'émission 2. A la réserve légale 3. Aux autres réserves	49300 49310 49320 49330	525 525 525	452 452
D. Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	49400	161	159
E. Intervention d'associés dans la perte	49500		
F. Bénéfice à distribuer 1. Rémunération du capital 2. Administrateurs ou gérants	49600 49610 49620	4.722 4.722	-4.065 4.065
3 Autres allocataires	49630		1

N° 0872743345 C-ét 5.1

ANNEXE

I. ETAT DES CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (poste III de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. RELEVE POUR LE POSTE DANS SON ENSEMBLE	(10300)	161.283	<u>153.035</u>
1. Créances sur les entreprises liées	50101	160.333	152.085
2. Créances sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	50102		
3. Créances subordonnées	50103		
B. Releve des autres creances (a terme ou a preavis)	(10320)	950	<u>950</u>
Effets admissibles au refinancement auprès de la banque centrale du ou des pays d'implantation de l'établissement de crédit	50104		
2. Ventilation des autres créances (à terme ou à préavis) selon leur durée résiduelle			
a. Trois mois maximum	50105	100	
b. Plus de trois mois à un an maximum	50106	850	
c. Plus d'un an à cinq ans maximum	50107		
d. Plus de cinq ans	50108		
e. A durée indéterminée	50109		

N°	0872743345	C-é ² t 5.2

II. ETAT DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (poste IV de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Créances sur les entreprises liées	50201		
2. Créances sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	50202		
	50202		
3. Créances subordonnées	50203		
4. Effets admissibles au refinancement auprès de la banque centrale du ou des pays d'implantation de l'établissement de crédit	50204		
5. Ventilation des créances sur la clientèle selon leur durée résiduelle			
a. Trois mois maximum	50205	2.302	
b. Plus de trois mois à un an maximum	50206	26.145	
c. Plus d'un an à cinq ans maximum	50207	48.978	
d. Plus de cinq ans	50208	61.235	
e. A durée indéterminée	50209	158.553	
6. Ventilation des créances sur la clientèle selon la nature des débiteurs			
a. Créances sur les pouvoirs publics	50210		
b. Créances sur les particuliers	50211	183.312	173.406
c. Créances sur les entreprises	50212	113.901	100.703
7. Ventilation des créances sur la clientèle selon leur nature			
a. Effets commerciaux (y compris acceptations propres)	50213		
b. Créances résultant de la location-financement et créances similaires	50214		
c. Prêts à taux de chargement forfaitaire	50215		
d. Prêts hypothécaires	50216	34.087	
e. Autres prêts à terme à plus d'un an	50217	104.172	
f. Autres créances	50218	158.954	
8. Ventilation géographique des créances sur la clientèle			
a. Origine belge	50219	186.118	
b. Origine étrangère	50220	111.095	
9. Données analytiques relatives aux prêts hypothécaires avec			
reconstitution auprès de l'établissement ou assortis de contrats			
d'assurance-vie et de capitalisation			
a. Capitaux initialement prêtés	50221		
b. Fonds de reconstitution et réserves mathématiques se rapportant à ces			
prêts	50222		
c. Encours net de ces prêts (a - b)	50223		

C-ét 5.11 N° 0872743345

XI. ETAT DES DETTES ENVERS DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (poste I du passif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Dettes envers des entreprises liées	51101	203.628	168.156
2. Dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	51102		
Ventilation des dettes autres qu'à vue selon leur durée résiduelle a. De trois mois maximum	51103	120.190	
b. De plus de trois mois à un an maximum	51104	47.850	
c. De plus d'un an à cinq ans maximum	51105	34.800	
d. De plus de cinq ans	51106	788	
e. A durée indéterminée	51107		

C-ét 5.12 N° 0872743345

XII. ETAT DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE (poste II du passif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Dettes envers des entreprises liées	51201		
2. Dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	51202		
3. Ventilation des dettes envers la clientèle selon leur durée résiduelle			
a. A vue	51203	216.157	
b. De trois mois maximum	51204		
c. De plus de trois mois à un an maximum	51205		
d. De plus d'un an à cinq ans maximum	51206		
e. De plus de cinq ans	51207		
f. A durée indéterminée	51208		
4. Ventilation des dettes envers la clientèle selon la nature des débiteurs			
a. Dettes envers les pouvoirs publics	51209		
b. Dettes envers les particuliers	51210	165.087	222.869
c. Dettes envers les entreprises	51211	51.070	87.225
5. Ventilation géographique des dettes envers la clientèle			
a. Origine belge	51212	192.558	
b. Origine étrangère	51213	23.599	

N° 0872743345 C-ét 7

RÈGLES D'ÉVALUATION

I. Les règles d'évaluation sont établies conformément à la législation comptable du 23/09/1992.

II. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET FRAIS D'ÉTABLISSEMENTS

Les immobilisations sont évaluées à leur valeur d'acquisition, les postes en devises sont convertis définitivement au taux du jour de l'acquisition, la TVA est prise directement et entièrement en charge. Les immobilisations font l'objet d'amortissements linéaires en tenant compte de la durée de vie moyenne du bien comme indiqué ci-dessous :

Aménagements 10 ans
Mobilier 5 ans
Matériel informatique, logiciels 3 ans
PC (hardware) 3 ans
Frais d'établissements dans l'année
Matériel roulant 4 ou 5 ans

Le petit matériel de valeur réduite (< 4.000 EUR) est pris en charge immédiatement pour sa totalité.

III. <u>PORTEFEUILLE-TITRES</u>

Les titres sont comptabilisés à leur valeur d'achat, les frais afférents à l'achat sont immédiatement pris en charge. Les titres (y compris ceux qui, bien qu'appartenant au portefeuille de placements, constituent un support de liquidité) sont évalués au plus bas du prix d'acquisition ou du prix du marché, la différence est comptabilisée comme réduction de valeur.

IV. CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes envers organismes bancaires et clients sont enregistrées pour le montant net de chaque créance ou de chaque dette, tenant compte de remboursements et, éventuellement, de réductions de valeur.

V. OPÉRATIONS EN DEVISES

Les postes monétaires en devises sont convertis au taux moyen de la date de clôture des comptes arrêtés par la maison-mère à Paris. Les postes non monétaires en devises sont convertis au taux moyen du jour de l'acquisition.

VI. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions d'ordre fiscal et social peuvent, en général, être estimées raisonnablement.

Les provisions pour risques divers sont constituées pour couvrir des pertes probables dont ni l'échéance ni le montant ne sont précisément connus d'avance.



Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Banque Transatlantique Belgium SA sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Banque Transatlantique Belgium SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 14 mai 2020, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Banque Transatlantique Belgium SA durant quatre exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique. Ces comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2020, le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Le total du bilan s'élève à 493.418 ('000) EUR et le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 5.249 ('000) EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

KPMG Bedrijfsrevisoren - KPMG Réviseurs d'Entreprises, a Belgian BV/SRL and a member firm of the KPMG global organization of independent member firms affiliated with KPMG International Limited, a private English company limited by guarantee. All rights reserved.

Document Classification: KPMG Public



Point clé de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Reconnaissance des revenus liés aux frais de courtages et commissions

Nous référons à la page C-ét 3 section IV. Commissions perçues des comptes annuels:

Description

Comme indiqué dans l'annexe C-ét 3 des comptes annuels (« schéma B »), les revenus liés aux frais de courtages et commissions s'élèvent à 11.336 ('000) EUR et représentent la part la plus significative des revenus de la Société.

Ils se décomposent principalement comme suit :

- 5.372 ('000) EUR de revenus liés aux frais de courtages et commissions apparentées perçus sur les transactions réalisées ;
- 4.993 ('000) EUR de commissions pour les services de gestion, de conseil et de conservation, liés aux valeurs gérées ou conservées pour le compte de clients.

Les revenus découlent des tarifs appliqués qui peuvent différer selon les conventions avec les clients.

Le calcul des revenus liés aux frais de courtages et commissions reconnus en compte de résultats est un processus largement automatisé. Il présente cependant des risques liés à l'encodage manuel des données clés des contrats (en particulier du tarif appliqué) ainsi qu'à l'identification et la valorisation des actifs gérés ou conservés pour le compte de clients.

- Nos procédures d'audit

Afin de couvrir le risque d'erreur dans la reconnaissance des revenus, nous avons mis en place les procédures spécifiques suivantes :

- Nous avons obtenu une bonne compréhension des revenus liés aux frais de courtages et commissions et nous avons identifié les processus clés et les risques d'erreur qui y sont liés;
- Nous avons testé la conception et le bon fonctionnement des principales mesures de contrôle interne mises en place par la direction afin de prévenir ou détecter les erreurs;
- Nous avons évalué l'environnement général de contrôle de la plateforme informatique utilisée pour le calcul et l'enregistrement des frais de courtages et commissions;
- Sur la base d'un échantillon, nous avons recalculé les revenus liés aux frais de courtages et nous avons comparé le résultat de nos calculs avec le revenu reconnu par la Société ;



- Sur la base d'un échantillon, nous avons recalculé les commissions sur la base des actifs gérés ou conservés pour le compte de clients, et nous avons comparé le résultat de nos calculs avec le revenu reconnu par la Société. Nos procédures ont également compris des tests de valorisation de certains actifs gérés ou conservés;
- En ce qui concerne les conditions tarifaires, nous avons également testé sur la base d'un échantillon les dérogations octroyées aux clients ; et
- Nous avons procédé à une revue analytique des revenus liés aux frais de courtages et de commissions eu égard aux volumes qui les génèrent par rapport à l'exercice précédent et par période, afin de corroborer les montants enregistrés.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation; et
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.



Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, et des autres informations contenues dans le rapport annuel, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

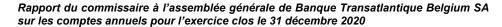
Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir :

- Composition du conseil d'administration
- Fonctionnement du conseil d'administration
- Composition du comité de direction
- Fonctionnement du comité de direction
- Composition du comité de rémunération
- Fonctionnement du comité de rémunération
- Composition du comité d'audit et des risques
- Fonctionnement du comité d'audit et des risques
- Mémorandum de gouvernance





- Politique en matière de rémunération
- Responsables du contrôle des comptes

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

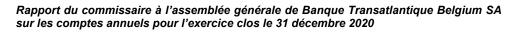
Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12 §1 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

— Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- A l'exception du respect des dispositions de l'article 3:10 du Code des sociétés et des associations en matière de dépôt des comptes annuels de l'exercice 2019 dans les 30 jours de leur approbation, nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.





Zaventem, le 27 mai 2021

KPMG Réviseurs d'Entreprises Commissaire représentée par

Olivier Macq Digitally signed by Olivier Macq (Signature) (Signature)

Olivier Macq Réviseur d'Entreprises

BANQUE TRANSATLANTIQUE BELGIUM